



Extract of CIDR

<http://cidr.org/Instances-de-gouvernance-du-CIDR-618.html>

Instances de gouvernance du CIDR

- Présentation - Organisation -

Publication date: lundi 12 septembre 2011

Copyright © CIDR - Tous droits réservés

L'assemblée générale

L'assemblée générale est composée uniquement de personnes physiques. Au 6 Septembre 2014, elle compte 80 membres dont 22 membres fondateurs, 44 membres titulaires et 14 membres temporaires (Cf. [statuts de l'association](#))

L'assemblée générale se réunit statutairement une fois par an pour :

- ▶ Débattre sur le rapport d'activités et les comptes de l'exercice de l'année écoulée
- ▶ Entendre le rapport de gestion du conseil d'administration et donner quitus aux administrateurs
- ▶ Prendre connaissance du programme et du budget de l'exercice suivant
- ▶ Pourvoir, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du conseil d'administration
- ▶ Décider de toutes les questions d'intérêt général qui lui sont soumises par le Président ou le Conseil d'administration.

Elle débat également en groupes de travail et en séance plénière de thèmes prospectifs :

- ▶ Analyse des évolutions de l'environnement, diagnostic de positionnement du CIDR, validation des axes stratégiques pluriannuels, etc.
- ▶ Analyse des évolutions institutionnelle et organisationnelle du CIDR
- ▶ Appréciation des stratégies financières pluriannuelles
- ▶ Prise en compte des démarches qualité au niveau de l'organisation et des programmes sur le terrain.

Le conseil d'administration

Le CIDR est administré par un conseil d'administration composé actuellement de 10 membres :

Nom	Nationalité	Formation	Fonction
Wending Yannis	Française	Sciences politiques	Président
Busque Chrystelle	Française	Gestion des risques et Réassurance	Trésorière
Chao-Béroff Renée	Française	Sciences économiques	Secrétaire
De La Rocque Jacques	Française	Aménagement du territoire	Administrateur
Abitor Komi	Togolaise	Ingénieur agronome	Administrateur
Adechoubou Makarimi	Béninoise	Economiste rural	Administrateur
Levoy Eric	Française	Management de projets	Administrateur
Picot Paul	Française	Management de projets	Administrateur
Yard Yves	Française	Sciences économiques	Administrateur
Yon Tjega Simon	Camerounaise	Sciences économiques et sociologie	Administrateur

Le conseil d'administration se réunit au minimum deux fois par an. Il est chargé de mettre en oeuvre les décisions et la politique définies par l'assemblée générale. Il dispose de tous les pouvoirs pour gérer, diriger et administrer l'association en toutes circonstances. Il assure la gestion courante de l'association et rend compte de sa gestion à l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration a également la responsabilité de :

- ▶ Garantir le respect de la charte et du règlement intérieur
- ▶ Coordonner la définition, participer au suivi et à l'évaluation des plans d'orientation stratégique pluriannuels
- ▶ Assurer la pertinence des actions mises en oeuvre sur le terrain (maintien de la mission)
- ▶ Maintenir une image de marque commune
- ▶ Nommer le Directeur Général et l'accompagner chaque fois que nécessaire dans l'exercice de ses fonctions.